Image not found or type unknown

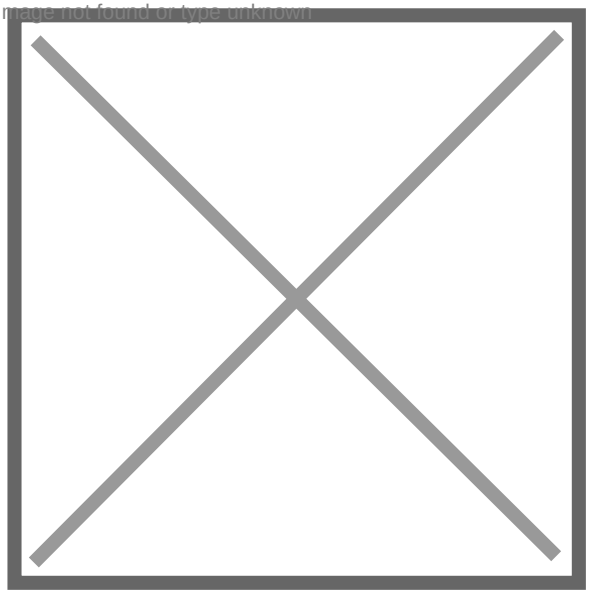

Ni mariée ni pacsée, mon ami me quitte

Par **ittyn**, le **29/09/2009** à **11:24**

Bonjour,
je ne suis ni mariée ni pacsée et je vivais depuis une vingtaine d'années avec mon ami. Ensemble nous avons eu 2 enfants (18 et 13) qu'il a reconnu.
Nous avons acheté 2 maisons ensemble et même si nous étions en compte joint il peut prouvé que je n'ai pas versé mon salaire sur ce compte....donc implicitement pas participé à l'achat des maisons... Il a pris les papiers d'actes notariés mais il me semble que les achats ont été effectué à 50/50. les choses s'accélèrent puisqu'il menace de couper l'eau le gaz et l'électricité qu'il paye.... de mon côté je ne suis pas à l'abri, d'un coup de "grisous" puisqu'il a la clé des maisons.

Que puis je faire dans l'immédiat?

j'ai pris RV avec un avocat qui sera libre dans 10 jours. et le notaire dans 1 mois....
De plus il veut imposer la présence de sa maîtresse à notre fils, pendant le WE, alors qu'il ne lui a encore rien dit. Il en est or de questions pour l'instant... puisque cela perturberait notre garçon qui a 13 ans ...
Je veux protéger avant tout l'intérêt de mes enfants... Que me conseillez-vs? Ittyn

Par **jeetendra**, le **29/09/2009** à **12:01**

[fluo]L'ACCES AU DROIT DANS LA SOMME[/fluo]

POINT D'ACCES AU DROIT : gratuit et accessible à tous, le point d'accès au droit vous

permet d'obtenir une information et une orientation juridique.

UNE LIGNE TELEPHONIQUE : 03.22.45.03.51 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8.30 à 12.30 et de 13.30 à 19.00, le samedi de 10.00 à 12.00

DES PERMANENCES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (sans rendez-vous)

LONGUEAU (CCAS) tous les mardis de 9.00 à 12.00

AMIENS (Maison de la justice et du droit, rue Léo Lagrange) tous les mardis de 13.30 à 16.30

AMIENS (Les Coursives, 3 place du Pays d'Auge) tous les mercredis de 14.00 à 16.00

ABBEVILLE (Annexe de la mairie, rue aux Pareurs) les 1er et 3ème jeudis du mois de 9.00 à 12.00

ROYE (mairie) le 4ème lundi du mois de 14.00 à 16.30

MONTIDIDIER (mairie) le 2ème mardi du mois de 9.30 à 12.00

HAM (mairie) le 2ème mercredi du mois de 9.30 à 12.00

PERONNE (mairie) le 1er jeudi du mois de 14.30 à 16.30

DOULLENS (mairie) le 2ème lundi du mois de 9.30 à 12.00

CORBIE (CCAS) le 3ème lundi du mois de 9.30 à 12.00

[fluo]DES CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES[/fluo]

AVOCATS

AMIENS : tous les samedis de 9.00 à 12.00 sans RDV (sauf été) à la Maison de l'avocat

ABBEVILLE le 1er samedi du mois à l'Ordre des avocats, 58 rue du Mal Foch, à partir de 9.00 sur rdv au 03.22.24.95.03 ; le 1er samedi du mois à la mairie de Friville Escarbotin à partir de 9.00

PERONNE : le 2ème jeudi du mois de 13.45 à 15.00 au palais de justice ; le 3ème vendredi du mois de 18.00 à 19.00 à Ham ; le 2ème jeudi du mois de 10.00 à 11.30 à Albert

HUISSIERS DE JUSTICE

les 1er et 3ème mardis du mois de 14.00 à 17.00 dans toutes les études du département sur RDV

NOTAIRES

tous les lundis de 14.00 à 17.30 à Amiens, Chambre des Notaires

Bonjour, vous pouvez contacter un des numéros ci-dessus pour avoir une consultation avec

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

un professionnel du droit (avocat, notaire), pour votre problème, courage à vous, cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés